

ENGAGEMENT FINANCIER 2026 /2027

A signer et à retourner avant le VENDREDI 19 JUIN 2026.

Sans réception de ce document dûment complété et signé, l'inscription ne pourra pas être validée.

1. Bénéficiaire de la Formation

Madame / Monsieur :

Demeurant :

Représentant(s) légal(aux) de l'apprenant :

Nom : Prénom :

s'engagent à acquitter la contribution des familles de l'établissement ainsi que toutes dépenses para et périscolaires (demi-pension, activités culturelles et sportives, assurance obligatoire...) dont leur enfant aura bénéficié.

Parents séparés ou divorcés :

En cas de facturation répartie entre les deux parents, merci d'indiquer ci-dessous la clé de répartition :

.....

Dans ce cas, les deux parents doivent signer le présent engagement, et fournir un mandat de prélèvement distinct pour chacun.

2. Frais de scolarité

| Libellé | Terminale Lycée OZANAM |
|---------------------------------|-------------------------------|
| Contributions des familles | 1 428.00 € |
| Frais annexes (1) * | 315.00 € |
| Projet numérique * | 250.00 € |
| Caution Tablette | 100.00 € |
| Total Frais de scolarité | 2 093.00 € |

| | |
|--|---------------|
| Option EPS / Spécialité EPPCS (Facultatives) | 7.00 € |
|--|---------------|

(1) *Sous réserve de changement de tarif de nos prestataires.*

* *En cas de départ anticipé, l'intégralité de cette somme reste due.*

3. Frais de restauration

Le régime choisi (externe, demi-pension 3, 4 ou 5 jours) est valable pour toute l'année scolaire.

Une modification est possible **jusqu'au VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026**, sur demande écrite à : comptabilite@ozanam.eu (indiquer nom, prénom, classe et régime souhaité).

Passé ce délai, afin d'optimiser la qualité de notre service restauration, aucun changement de régime ne sera accepté.

En cas de non-paiement malgré relance, l'établissement peut suspendre l'accès à la demi-pension, après information écrite aux responsables légaux. Cette mesure ne concerne pas la scolarité de l'élève.

En cas d'absence supérieure à 7 jours, les repas seront **remboursés à partir du 8^{ème} jour uniquement sur présentation d'un certificat médical** à la demande écrite des parents au service comptabilité.

L'annulation d'un repas via École Directe **n'a aucun impact** sur la facturation du forfait.

La facturation des demi-pensionnaires est établie **fin septembre** pour l'année scolaire complète.

⇒ **Choix du régime pour l'année 2026/2027**

| Régime | Prix du repas | Prix annuel |
|--|---------------|-------------|
| <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : forfait 5 jours / semaine | 6.90 € | 1 097.10 € |
| <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : forfait 4 jours / semaine | 7.00 € | 917.00 € |
| <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : forfait 3 jours / semaine | 7.20 € | 712.80 € |
| <input type="checkbox"/> Externe : plateau repas | 7.50 € | |

Pour les forfaits 3 jours ou 4 jours par semaine, merci de cocher les jours choisis :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

4. **Modalités de règlement**

Madame / Monsieur :

Représentant(s) légal(aux) de l'apprenant :

Nom : Prénom :

Prélèvement automatique en début de mois

9 prélèvements : 17 octobre, puis le 7 de chaque mois, de novembre 2026 à juin 2027 inclus.

Prélèvement automatique en fin de mois

9 prélèvements : le 30 de chaque mois d'octobre 2026 à juin 2027 inclus.

Le mandat SEPA ci-dessous doit être complété et accompagné d'un RIB.

A :

